

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mercredi 6 novembre 2023 à 20 h 30**  
**Salle du conseil – mairie**

L'an deux mille vingt-trois et le 6 novembre à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André VERGÉ.

## Présents :

- Véronique CAPRON, 1<sup>ère</sup> adjointe,
- Gérald CARTEYRADE, conseiller municipal,
- Loïc GELÉ, conseiller municipal,
- Sandrine JULIA, conseillère municipale,
- Alain KAMINSKI, conseiller municipal,
- René PRADET, 2<sup>ème</sup> adjoint,
- Serge TILLOLES, conseiller municipal,
- André VERGÉ, Maire,
- Joël VIGNES, conseiller municipal.

## Excusés :

- Laurent NOIROT.

**Secrétaire de séance :** Véronique CAPRON, 1<sup>ère</sup> adjointe.

## ORDRE DU JOUR

1. Rénovation réseau eau potable : suite du dossier,
2. Transfert compétence PLUI,
3. Choix marché assurances,
4. Révision délibération RIFSEEP,
5. SDE : programmation 2024 travaux,
6. Demandes subventions,
7. Chèques cadeaux agents,
8. Questions diverses.

\* \_ \* \_ \*

## **RÉNOVATION RÉSEAU EAU POTABLE SUITE DU DOSSIER**

**Rapporteur :** M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le devis de l'entreprise SOGEP pour un montant de 442 115.25 € HT (tranche ferme) concernant la rénovation du réseau d'eau potable.

## **TRANSFERT COMPÉTENCE PLUI**

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **EST FAVORABLE** au transfert de la compétence PLUI à la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves.

## CHOIX MARCHÉ ASSURANCES

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** les propositions suivantes :

- SMACL : VAM + auto mission
- GROUPAMA : DAB, RC, PJ et PF.

## RÉVISION DÉLIBÉRATION RIFSEEP

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** la révision de la délibération de mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire) afin d'intégrer le cadre d'emploi d'adjoint technique.

## SDE : PROGRAMMATION 2024

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Après délibération, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'intégrer à la programmation 2024 les travaux d'enfouissement de réseaux suivants :

- Camin deras Vinhas,
- Bas Catibère (emplacement poubelle).

## DEMANDES SUBVENTIONS

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

- Romane VISSIAN (voyage Italie) : 30.00 €,
- RPI SAINT-SAVIN / ARCIZANS-AVANT : 300.00 € (voyage 2023/2024),
- Association ARCIZANS EN AVANT : 500.00 € (subvention exceptionnelle).

## CHEQUES CADEAUX AGENTS

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ATTRIBUE** aux agents les chèques cadeaux suivants :

- Julie MARCOU : 100.00 €,
- Samuel SORIA : 183.00 €.